



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



23039436

Déposé / Reçu le

13 MARS 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0473 810 554**

Nom

(en entier) : **FONDATION LAMBERTINE LACROIX**

(en abrégé) :

Forme légale : **Fondation d'utilité publique**

Adresse complète du siège : **1000 Bruxelles, rue d'Egmont 5**

Objet de l'acte : NOMINATIONS - DEMISSIONS

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 13 octobre 2020, que le conseil d'administration a pris les décisions suivantes :

.../...

Les membres du CA actent la mise à disposition des mandats d'administrateur des Prof. Etienne Pays et Martine Piccart et approuvent l'invitation des Prof. Cédric Blanpain et Dominique Bron à exercer ces mandats.

Note de l'administration : la Prof. Dominique Bron ayant décliné l'invitation à exercer le mandat remis par la Prof. Martine Piccart, celui-ci a été proposé au Prof. Ghanem Ghanem qui a accepté l'invitation.

La nomination des Professeurs Cédric Blanpain et Ghanem Ghanem a pris effet au 18 novembre 2020.

.../...

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de 2022, que le conseil d'administration a pris les décisions suivantes :

Les membres du CA actent la mise à disposition du mandat du Président de la Fondation, Prof. Jean Klustersky, et approuvent l'invitation du Prof. Christos Sotiriou.

La mise à disposition du Professeur Jean Klustersky en tant qu'administrateur et Président et la nomination du Professeur Christos Sotiriou en tant qu'administrateurs ont toutes deux pris effet le 10 octobre 2022.

.../...

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de janvier 2023, que le conseil d'administration a pris les décisions suivantes

Les membres du CA actent la nomination du Prof. Jean-Paul Degaute à la Présidence de la Fondation avec effet au 10 octobre 2022.

.../...

Pour extrait conforme.

(signé) Samuel WYNANT

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/03/2023 - Annexes du Moniteur belge